

Session de travail de la Ville de Belle-Baie

Compte-rendu

Date: le 2 septembre 2025
Heure : 18 h 30

Présents / présentes:

- D. Guitard, maire
- J. Olivier, maire suppléant
- B. Couturier, conseillère
- O. Dilhac, conseiller
- C. Doucet, conseiller
- G. Frenette, conseiller
- M. Larivière, conseillère
- A. Noël, conseillère

Absents / Absentes:

- R. Arseneau, conseiller
- A. Bard-Lavigne, conseillère

Administration:

- P. Fongemie, directeur général
- W. St-Laurent, greffière municipale
- D. Boudreau, conseillère en ressources humaines et greffière adjointe
- M-A Godin, directeur des services aux citoyens
- B. Seymour, conseillère stratégique en communication numérique
- R. Peñarroya, analyste technique senior
- Roger Clavet, chef de police
- B. Robichaud, avocate municipale

1. CONSTATION DU QUORUM

La greffière municipale constate le quorum.

2. DÉCLARATION DE CONFLITS D'INTÉRÊTS

Aucun conflit d'intérêts déclaré.

3. MOT D'OUVERTURE

Les membres du conseil ont pris connaissance du mot d'ouverture proposé, qui serait lu au début de chaque séance publique en lien avec la réconciliation et les peuples autochtones.

Tous sont favorables à cette proposition. Toutefois, il est demandé que le texte soit préalablement validé auprès des Premières Nations afin de s'assurer de l'exactitude et du respect du libellé.

4. DISCUSSION SUR LA RÉGLEMENTATION DES CANTINES MOBILES

Ce point fait suite à l'intervention d'un opérateur d'une cantine mobile lors de la réunion ordinaire publique tenue le 19 août dernier, concernant l'arrêté municipal relatif aux marchands ambulants, colporteurs, vendeurs et cantines mobiles de la municipalité de Belle-Baie.

Lors de l'adoption initiale de cet arrêté, la municipalité s'est appuyée sur des modèles en vigueur dans les municipalités avant leur fusion. Étant donné qu'il s'agit d'un document évolutif, le conseil reconnaît qu'il y a toujours place à l'amélioration.

Tout en respectant l'obligation de garantir une concurrence libre, il est recommandé de maintenir l'arrêté en vigueur, mais d'augmenter les frais de permis applicables aux marchands ambulants, colporteurs, vendeurs et cantines mobiles. Cette mesure vise à s'assurer que les personnes qui entreprennent cette activité le font de manière sérieuse et conforme aux règlements.

Le directeur général souligne également les difficultés à définir des paramètres de distance liés à l'emplacement de cantines mobiles, notamment en raison de la diversité des situations sur les terrains privés, où l'autorisation du propriétaire est requise.

Par ailleurs, il est noté qu'aucune restriction actuelle ne limite le nombre de marchands ambulants, colporteurs, vendeurs et cantines mobiles pouvant s'installer sur le territoire. L'augmentation des frais de permis est perçue comme une façon d'encadrer plus rigoureusement cette activité.

Concernant la vérification des permis, il est rappelé que les vendeurs doivent afficher leur permis dans un endroit visible, et que les permis émis sont accessibles dans le système pour consultation en cas de doute, comme l'a précisé le chef de police.

Le conseil se dit favorable à une révision des frais. Le comité des arrêtés a été mandaté pour proposer différentes formules tarifaires, qui seront présentées ultérieurement pour décision.

5. DISCUSSION RELATIVE À LA PÉTITION REÇUE AU SUJET DU PARC DE LA RUE L'ANGLAIS

Le directeur général (DG) a rencontré l'initiatrice de la pétition concernant le parc de la rue l'Anglais, présentée lors de la réunion ordinaire publique du 19 août dernier.

Le comité était initialement sous l'impression que ce parc n'était pas utilisé, car la municipalité n'avait jamais reçu de demande de tonte de gazon ni d'entretien à son sujet. Cependant, l'initiatrice, qui enseigne à l'école *Le Tournesol* a confirmé que le parc est bel et bien utilisé, notamment par les enfants de la garderie ainsi que par les élèves de l'école.

En conséquence, le DG recommande de retirer ce parc de la liste des terrains excédentaires et de prévoir des travaux d'entretien. Une somme sera allouée au budget 2026 afin d'effectuer les travaux nécessaires pour rendre le parc sécuritaire et l'intégrer à la liste des sites entretenus par les travaux publics.

Le dossier est à nouveau transmis au comité pour étude, qui pourrait envisager de se pencher sur les revenus générés par la vente des terrains excédentaires en vue de leur réinvestissement dans les parcs existants.

6. MISE À JOUR - TRANSITION DES SERVICES DE POLICE

Le chef de police Roger Clavet est présent devant le conseil afin de fournir une mise à jour sur la préparation de la transition des services de police.

Il présente notamment le programme de recrutement en lien avec l'agrandissement du territoire et les nouvelles embauches, les soumissions reçues pour le plan du futur poste de police, les formations en cours, l'achèvement du plan stratégique, ainsi qu'un examen de la gestion et des équipements à venir.

7. MODIFICATIONS PROPOSÉES POLITIQUE P2025-05 - POLITIQUE D'INCITATIFS AU DÉVELOPPEMENT

Le directeur général présente les modifications apportées à la politique P2025-05 – Politique d'incitatifs au développement. Deux changements y sont apportés.

Le premier concerne l'incitatif pour le multilogement : une nouvelle mesure est ajoutée sous le volet 2 pour les projets locatifs occupés par le propriétaire.

Le deuxième changement touche le développement de lotissements : la Ville offrirait un remboursement de 25 % des frais d'ingénierie, jusqu'à un maximum de 50 000 \$, pour la création d'un lotissement, une fois la rue construite.

8. **POINT AJOUTÉ - PLAN TRIENNAL POUR LE PROGRAMME DE PARTENARIAT POUR LES ROUTES PROVINCIALES - MUNICIPALES 2028-2030**

Le plan quinquennal du Programme de partenariat pour les routes provinciales-municipales est présenté au conseil sur une base annuelle.

Cette année, le ministère a demandé que le plan soit réduit à une période de trois ans, devenant ainsi un plan triennal.

Le directeur des services aux citoyens explique qu'il a sélectionné, parmi les projets présentés au conseil l'an dernier, les dix projets jugés prioritaires et approuvés dans le cadre du plan quinquennal. Les coûts ont été ajustés afin de refléter l'économie actuelle.

9. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

La séance est levée à 19 h 35.

Danica Boudreau

Danica Boudreau, greffière adjointe